

Le PTB n'enverra pas un 3^e député à la Fédération

Il a joué, il a perdu. Le PTB avait déposé un recours contre la décision du Parlement bruxellois de ne pas envoyer d'élus d'extrême gauche à la Fédération Wallonie Bruxelles. Le recours a été rejeté.

NATHALIE BAMPS

Il s'en est fallu de peu. En déposant un recours auprès du greffe du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PTB a failli provoquer un nouveau psychodrame parmi les élus francophones.

Mardi en effet, les 94 députés communautaires envoyés par leurs assemblées respectives (le parlement wallon et le parlement bruxellois) avaient rendez-vous à 14h30 tapantes dans l'hémicycle de l'assemblée pour la traditionnelle prestation de serment. En principe, une formalité. Mais qui doit être précédée de la vérification des pouvoirs par une commission composée de sept députés tirés au sort.

Or, cette dernière a dû statuer sur un recours déposé par le PTB contre la décision du Parlement bruxellois de ne pas intégrer un élu de leur formation parmi les 19 députés bruxel-

lois qui siégeront au sein du parlement de la Fédération. Fort de ses 4 députés en Région bruxelloise, le parti de Raoul Hedebouw estimait justifié d'avoir un représentant dans l'assemblée communautaire. Mais le président du Parlement bruxellois, Charles Picqué, en avait décidé autrement...

Non seulement l'examen de ce recours risquait d'entraîner le même manège (démocratique) qui a précédé les prestations de serment au Parlement wallon: le PTB y avait demandé un recomptage des voix dans la circonscription de Charleroi, la décision de rejeter ce

L'examen de ce recours risquait d'entraîner le même manège (démocratique) qui a précédé les prestations de serment au Parlement wallon.

recours a pris trois jours. Mais en plus, les députés auraient raté le tout premier match des Diables rouges... Drame! Or, dans les couloirs de l'hémicycle, on ne parlait que de ça... (ou presque).

Après trois heures de discussion tendue, le recours du PTB a finalement été rejeté par la commission. Mais de justesse: 4 voix contre (2 FDF et 2 cdH), 3 pour (MR). Le PTB siègera bien au parlement de la fédération, mais avec deux députés seulement (issus de l'assemblée wallonne). Pas trois. Le siège en balance restera bien aux mains du cdH, qui risquait gros dans ce recours. La commission a conseillé à l'assemblée plénière de rejeter la réclamation du PTB. Trois heures plus tard, c'était donc chose faite. Le banc libéral s'est abstenu lors du vote.

La commission de vérification des pouvoirs a aussi confirmé que les députés wallons touchés par le décret anti-cumul le seraient aussi dans l'assemblée communautaire.

Les 94 députés ont donc pu prêter serment comme prévu devant leur nouvelle assemblée, qui sera à nouveau présidée par le socialiste Jean-Charles Luperto.